

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

CREATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE – APPROBATION DES STATUTS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le projet de statuts de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, exécutoire à compter du 1er janvier 2017 et autorise le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

AVENANT N°01 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG RD 163.

Par délibération en date du 23 février 2016, le conseil municipal a approuvé la création d'un groupement de commandes entre la commune de Montfort et la commune de Cizay-la-Madeleine pour des travaux d'aménagement du centre-bourg RD 163, réaliser des économies d'échelle et optimiser l'efficacité économique des investissements publics sur leurs territoires. Il a été nécessaire de préciser les modalités financières et par conséquent, procéder à quelques adaptations de la convention.

En conséquence, Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte les termes de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement du centre-bourg RD 163.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE COUT DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel de l'exercice 2015 établi par les services de la Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement, ce rapport ainsi que toutes les pièces techniques et administratives s'y référant pouvant être consultés par les usagers dans les services de la Communauté d'Agglomération.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE COUT DU SERVICE DE COLLECTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – ANNEE 2015-

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel de l'exercice 2015 établi par les services de la Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement, ce rapport ainsi que toutes les pièces techniques et administratives s'y référant pouvant être consultés par les usagers dans les services de la Communauté d'Agglomération.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS OU SIEML POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (HORS SECTEURS D'HABITATIONS ET D'ACTIVITES)

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités), rue de Chenevreau
- Extension de l'éclairage public voie communale « Le Petit Cabaret »
- Montant de la dépense : 10 604.90 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant de fonds de concours à verser au SIEML : 7 953.68 €

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 119.55 €, au prêtre pour le gardiennage de l'église, pour l'année 2016.

REPAS DES AINES

Le conseil municipal choisit le menu à 20 euros de M. FLEURINET, traiteur, pour le repas des aînés.